

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 27 février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,
M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, (à partir de la délibération 2026_02_03), M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY et Mme Manon GOURDY, Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à M. Henri BARDEL
M. Yves BRAYE pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE
Mme Delphine BONNET pouvoir à Mme Adeline RASCLE*

ABSENTS EXCUSÉS :

*M. André SAGNOL
M. Philippe CELLE
M. Florent PARET
Mme Karine PAULET
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2026_02_02)
Mme Laetitia SABATIER
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

Secrétaire de séance : *M. Henri BARDEL*

Objet : **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 -Budget principal - Projet « Travaux de sécurisation d'un mur de soutènement »**

(Délibération 2026_02_09)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT
Vu le budget communal,

La commune de SAINTE-SIGOLENE prévoit des travaux de confortement et de sécurisation d'un mur de soutènement situé à l'entrée de la ville. Cet ouvrage soutient une partie de la « Route de Monistrol », axe principal très fréquenté par les véhicules et notamment les piétons.

Afin d'assurer la desserte de la ville et de garantir la sécurité des piétons, les travaux de sécurisation sont devenus indispensables. Une étude géotechnique a été réalisée pour déterminer la nature du sol et estimer les renforts à mettre en œuvre. Les travaux seront exécutés par des entreprises retenues à l'issue d'une procédure de consultation.

Monsieur le Maire expose que le projet «Travaux de sécurisation d'un mur de soutènement » et dont le coût prévisionnel s'élève à 245 466.70 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	%	MONTANT HT
DÉPENSES		
Maitrise d'œuvre		
Maîtrise d'œuvre		5 686.00 €
Mission SPS		1 500.00 €
	Sous-total	7 186.00 €
Travaux ou acquisitions		
Etude géotechnique		3 064.00 €
Travaux		223 870.00 €
	Sous-total	226 934.00 €
Dépenses imprévues	5% du montant HT des travaux	11 346.70 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL HT		245 466.70 €
RECETTES		
DETR	20%	49 093.34 €
Département -CAP43	18.71%	45 926.00 €
Fonds propres	61.29%	150 447.36 €
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES HT		245 466.70 €

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet cité en objet « Travaux de sécurisation d'un mur de soutènement »
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels
- autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent au présent projet de délibération.

Membres en exercice	27
----------------------------	-----------

Quorum	14
---------------	-----------

Présents	18
Représentés	3
Votants	21

Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Prefecture le :
et publication sur le site internet
de la Mairie le :

Pour Copie conforme le :
Le Maire,
Didier ROUCHOUSE